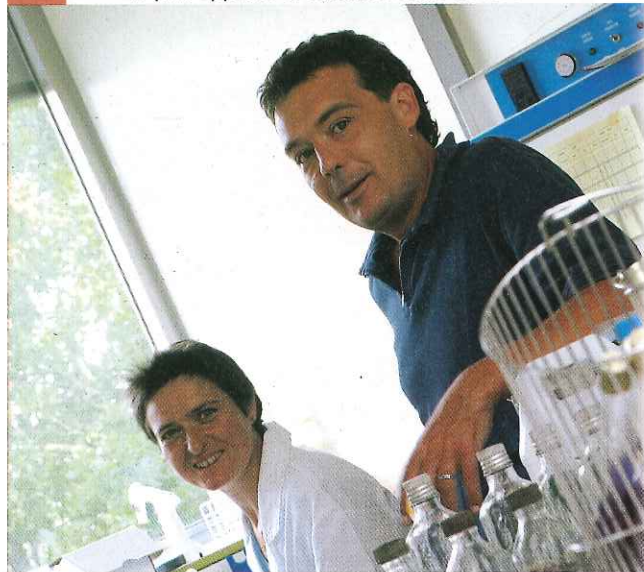




Biocéane dans la catégorie "La création d'entreprise et son développement", Blanchard TP pour "L'entreprise et sa démarche environnementale" et Atelier Ha ! pour "Le meilleur projet artisanal" ... Présentation des trois sociétés victorieuses du 18^e Challenge Entreprises !

▼ Patrice Daniel et Sylvie Lorre :
"le prix apporte crédibilité et notoriété".



18^e édition : la preuve

BIOCÉANE

Les produits de la mer "biopréservés"

"La biopréservation consiste à ense-
mencer un aliment avec un ferment
lactique juste avant son conditionne-
ment. À basse température, il se déve-
loppe et ralentit la prolifération des
germes d'altération susceptibles de se
développer. Ce procédé permet ainsi de
préserver les qualités sensorielles et d'al-
longer la DLC en évitant l'utilisation d'ad-
ditifs chimiques. On préserve par la vie !"
Et Patrice Daniel et Sylvie Lorre en savent
quelque chose : leur société Biocéane,
créée en 2001 et incubée par Atlanpole,
est aujourd'hui la seule à commercialiser
ce procédé en Europe, après l'avoir mis
au point et breveté. Sa clientèle : les entre-
prises françaises agroalimentaires spécia-
lisées dans les produits de la mer, du frais
aux produits élaborés. "Et tout en visant
l'Europe, nous sommes en train de déve-

lopper ce même procédé pour la viande."
Autant dire que le prix du Challenge
Entreprises tombe à pic pour cette entre-
prise de quatre salariés déjà habituée des
récompenses (Ministère de la Recherche
en 2001, INPI en 2002). "C'est un prix
important pour nous. Parce qu'il va
financer notre déménagement sur le pôle
Bio Ouest à Saint-Herblain et parce qu'un
prix apporte toujours en notoriété et en
crédibilité. Une entreprise primée a en
effet des discussions plus faciles avec les
banquiers et autres financiers qui ont à
juste titre besoin d'être rassurés sur les
nouveaux projets !"

*Biocéane, Pôle Bio Ouest,
rue du Moulin-de-la-Rousselière,
44800 Saint-Herblain.*